

Château-Landon le 22 Juin 2010

Objet : *appel à candidature.*

Madame, Monsieur,

En septembre 2005 et 2007, *les Ephémères* de Château-Landon ont connu un grand succès.

Fort de cette expérience, le *Cercle des Métiers d'Art* (association regroupant depuis 10 ans artistes plasticiens et métiers d'arts créatifs) a décidé de renouveler son engagement dans l'organisation de cette manifestation culturelle les 2 ; 3 ; 4 et 5 Juin 2011.

Au vu de votre travail, nous avons pensé qu'une participation à ce projet pourrait vous intéresser .

Pour la nouvelle édition de cet événement, nous souhaitons des projets d'installations sur site (techniques mixtes).

Les artistes retenus se verront proposer, si leur projet le nécessite, une aide financière et logistique ainsi que la possibilité d'exposer une ou plusieurs de leurs œuvres dans le cadre d'une exposition collective.

Si cette aventure vous intéresse, nous serions heureux dans un premier temps de vous accueillir, vous guider sur l'ensemble des sites et jardins retenus pour la manifestation et répondre à vos questions.

Espérant avoir su, à travers ces quelques lignes, éveiller votre curiosité, nous attendons de vos nouvelles.

Bien cordialement,

Pour le Cercle des Métiers d'Art,  
Dany Baillet  
Coordinatrice et responsable du projet.



## ***Cercle des Métiers d'Art***

### **Règlement des « ÉPHÉMÈRES 2011 »** Château-Landon

\*\*\*\*\*

**Lieu** : ville basse : jardins, terrasses, cours d'eau, lavoirs.

**Horaires** : jeudi 2 - vendredi 3 - samedi 4 - dimanche 5 juin 2011  
14h00 – 19h00

**Installation** :

Depuis le mercredi 1<sup>er</sup> juin, 14 h, jusqu'au jeudi 2 juin 13 h.

Démontage à partir du dimanche 5 juin 19h, et lundi 6 juin .

Les artistes auront la possibilité de bénéficier, sur demande écrite, d'une aide manuelle pour leur installation (montage et démontage).

**Restauration ; hébergement** :

- la restauration sera prise en charge par le C.M.A les jeudi, vendredi, samedi et dimanche midi.

- les participants qui le souhaitent et en feront la demande écrite pourront bénéficier d'un hébergement chez l'habitant.

**Sélection des candidatures** : la manifestation est ouverte à *tout créateur d'art visuel* proposant un projet d'installation artistique en adéquation avec le site de son choix. Chaque projet fera l'objet d'une sélection par des membres du C.M.A réunis en commission. Les critères retenus pour l'examen des dossiers seront :

- la qualité plastique du projet et la lisibilité du document le présentant
- la pertinence d'intégration au site
- la prise en compte d'une approche pédagogique vis-à-vis d'un public diversifié
- la fiabilité technique du projet (réalisation devant résister au moins 4 jours en extérieur dans des lieux visités)

Les décisions de la commission de sélection seront sans appel.

**Constitution du dossier** : à la suite de votre visite sur site, nous vous demanderons de bien vouloir nous remettre avec la présentation de votre projet.:

- un dossier présentant :
  - . un court texte illustrant votre démarche artistique,
  - . 3 images de vos dernières réalisations,
  - . une liste de références (expositions de groupe, personnelle, installations...)
- une présentation sur le format de votre choix de votre projet d'installation (maquette, croquis, montage photographique...)
- votre demande d'adhésion dûment remplie, accompagnée d'un chèque de 25 euros.



**Aides matérielles** : le coût de l'installation pourra être, selon le propos, partiellement ou dans son intégralité pris en charge (sur une base plafonnée) ; ceci uniquement sur justificatifs.

**Présence et sécurité** : nous demandons à tous les participants une présence physique pendant les heures d'ouverture de la manifestation.

Dans le cadre d'un engagement du C.M.A en amont de la biennale auprès de la population locale, pour une meilleure approche de l'Art contemporain, nous vous encourageons à préparer sous la forme qui vous semble la plus appropriée la présentation de votre démarche artistique (textes, dialogues, conférence in situ, visite guidée, etc...).

Un gardiennage de nuit, financé par le C.M.A sera assuré tout au long du parcours pour les nuits du mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 19h à 9h. Les lieux privés seront, pendant cette même période, fermés.

Par ailleurs chaque artiste est responsable de la tenue et du respect de son lieu d'intervention.

**Assurance** : l'association n'étant que détentrice et non dépositaire des œuvres et du matériel (au sens du code civil), aucune responsabilité ne pourra lui être attribuée en cas de vol, incendie, avarie, perte et/ou détérioration partielle ou totale des œuvres et matériels les jours d'installation et durant la manifestation. Ceci est valable aussi bien pour les périodes diurnes que nocturnes.

Les participants qui le désirent peuvent contracter une assurance.

**Adhésion** : nous demandons à chaque artiste retenu une adhésion exceptionnelle à l'association, pour l'année en cours, d'un montant de 25 euros. Cette adhésion permet la couverture de la responsabilité civile des participants à la manifestation gérée par le C.M.A.

**Transport** : le transport est à la charge et sous la responsabilité des artistes participants à la manifestation. Cependant, et au regard du projet, l'aide matérielle peut valoir à ce titre, après accord de la commission.

**Droit à l'image**: le CMA sera autorisé à utiliser les documents fournis par les artistes retenus, ou recueillis durant la manifestation, (textes, photos) uniquement à des fins promotionnelles et en vue de la communication relative à l'évènement.

*Les noms des auteurs seront obligatoirement cités.*

**Nous vous encourageons à prendre rapidement contact avec nous afin que nous puissions envisager ensemble une rencontre sur le site de Château-Landon.**

**Vous pourrez ainsi concevoir un projet en rapport et en fonction du site qui vous aura séduit.**

**N'hésitez pas à nous solliciter pour tout complément d'information.**

**Nous nous faisons d'ores et déjà une joie de vous accueillir.**

**\*\*\*\*\***